



Problème universitaire.

Par **hugod31**, le **05/05/2010 à 08:56**

Bonjour, Tout d'abord merci à tous ceux qui prendront le temps de lire et d'essayer de répondre à ce problème . Voilà les faits : je suis étudiant en école supérieure de commerce. Cette année nous étions sur le campus étranger de l'école. Notre école ne comptabilise pas les absences, mais sur le campus étranger (Barcelone) ils les comptabilisent. Le 2 Décembre 2009, on reçoit un mail de la part du directeur des études de Barcelone nous disant que les absences ne pénaliseraient pas la moyenne. Le temps passe, passe, et 2 semaines avant la fin de l'année, on reçoit un mail de la part de notre école nous disant que finalement les absences sont comptabilisées, ce qui nous met tous dans l'embarras, et, soyons clairs, risque de nous faire redoubler (1 h d'absence = - 0,1 point sur la moyenne). Que pouvons nous faire ? Est-ce qu'il y a derrière ça un aspect légal nous permettant de nous défendre car à 8.000 € l'année, quand on est boursier, ce n'est pas très pratique. Je vous remercie d'avance en attendant avec impatience vos réponses PS : Notre directrice, on lui a posé la question, elle ne veut rien entendre, toute façon nous savons qu'il reconnaitront jamais leurs torts